

La question chinoise

La commission exécutive du CIO, réunie à Lausanne le 10 mars 1979, sous la présidence de Lord Killanin, a reçu une délégation du Comité Olympique Chinois. Ce comité a présenté une demande de nouvelle reconnaissance en tant que Comité Olympique Chinois d'origine. Cette demande, ainsi que les statuts, sont en conformité avec les règles du CIO.

Les représentants du Comité Olympique Chinois ont déclaré qu'ils étaient prêts à prendre part à des discussions avec les représentants du Comité National Olympique, sis à Taiwan.

Le Comité Olympique, sis à Taiwan, a informé M. Cross, membre du CIO en Nouvelle-Zélande, président de la commission du CIO qui s'est rendue tant à Pékin qu'à Taipei, qu'il était prêt à participer à une table ronde.

La commission exécutive est heureuse de cette approche positive. Elle a offert d'agir en tant que médiateur. La réunion pourrait avoir lieu à Lausanne, au siège du CIO, sous la présidence de Lord Killanin.

On espère que les discussions auront lieu avant le 31 mars, date à partir de laquelle la commission exécutive sera en mesure de faire une recommandation définitive à la 81^e Session du CIO à Montevideo.

Une résolution de M. Henry Hsu, membre du CIO, a été étudiée par la commission exécutive et sera mise à l'ordre du jour de Montevideo.

La commission exécutive, à l'unanimité, tient à rappeler que tous les athlètes du monde, admissibles aux Jeux Olympiques, doivent pouvoir y participer.

Communiqué de presse, 10 mars 1979